

## VOTATION FÉDÉRALE DU 4 MARS 2018

### Se mettre au "nouveau régime financier"

**Le 4 mars prochain, le peuple suisse votera sur le nouveau régime financier (NRF 2021), prévoyant la prolongation de deux impôts fédéraux: l'IFD et la TVA. La CVCI invite à dire oui.**

Aujourd'hui, l'impôt fédéral direct (IFD) – qui a remplacé en 1982 l'impôt pour la défense nationale – et la TVA – qui a remplacé l'impôt sur le chiffre d'affaires en 1995 – constituent aujourd'hui plus de 60% des recettes de la Confédération. Leur perception est toutefois limitée dans le temps, avec des prolongations régulières, telle que celle proposée le 4 mars prochain (NRF 2021 pour 2022 à 2036). Dans le projet de NRF 2021 mis en consultation, le Conseil fédéral avait préalablement proposé de donner à ces deux impôts un caractère définitif. Mais sous la pression politique, notamment l'opposition de la CVCI, cette option n'a pas été retenue.

Le caractère définitif de la TVA, qui constitue un impôt indirect de compétence fédérale, n'est pas mis en cause, contrairement à celui de l'IFD qui devrait revenir aux cantons. En effet, le prélèvement des impôts directs appartenait historiquement aux cantons, et celui des impôts indirects à la Confédération.

Avec l'IFD, la Confédération perçoit un impôt de même nature que celui perçu par les cantons. Elle restitue ensuite une partie de cet impôt, sur la base de règles sans cesse remises en cause. On comprend mal pour quelle raison la Confédération se charge de percevoir un impôt fédéral direct, à l'origine de nature provisoire, pour en retourner une part aux cantons. Cette répartition subséquente de l'IFD conduit à des complications structurelles. Elle pourrait d'ailleurs être évitée par un abaissement du taux de l'IFD, en donnant aux cantons la possibilité de percevoir l'équivalent du montant qui leur est restitué.

En votant la prolongation temporelle de l'IFD et de la TVA, l'espoir demeure d'une amélioration structurelle de la perception des impôts directs, avec un retour à l'autonomie originelle des cantons pour la perception de ces impôts. La CVCI recommande donc de voter oui le 4 mars, pour assurer les ressources nécessaires, même s'il apparaît que le système de financement mérite d'être bientôt revu. La CVCI recommande donc de voter OUI le 4 mars prochain.